



DIRECTION GENERALE
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
PÛ FA'ATERERA'A 'IMI FAUFA'A

Bureau de la protection des acteurs économiques

**DEMANDE D'HABILITATION
D'UN AGENT SPÉCIAL
D'ASSURANCE**

Liste des documents à adresser à :

Direction générale des Affaires économiques

BP 82 – 98713 Papeete

Tél. : (689) 40.50.97.97 – Fax : (689) 40.50.97.79

courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf - Internet : <https://www.service-public.pf/dgae/>

I/ Pièces relatives à la personne morale (société d'assurance) :

- lettre de demande d'habilitation de l'agent ;
- attestation d'agrément administratif de la société d'assurance ;
- liste détaillée des opérations qu'elle souhaite pratiquer en Polynésie française (voir art. R321-1 du code des assurances) ;
- engagements de la société vis-à-vis du Président de la Polynésie française (modèle n°1*) ;
- délégation de pouvoirs de la société au profit de l'agent spécial d'assurance (modèle n°2*) ;

II/ Pièces relatives à la personne physique (agent spécial) :

- engagements vis-à-vis du Président de la Polynésie française (modèle n°3*) ;
- copie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité ;
- curriculum vitae ;
- extrait de du casier judiciaire (bulletin n°3) ;
- lettre de démission du précédent agent spécial d'assurance habilité, le cas échéant ;
- arrêté d'habilitation du précédent agent spécial d'assurance, le cas échéant ;

* les modèles sont donnés à titre indicatif.

III/ Coordonnées de l'agent spécial (à compléter directement sur ce document) :

- Adresse mail :
- Adresse postale :
- Numéro de téléphone :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous et indirectement auprès de l'entreprise d'assurance qui a collecté les données en premier lieu font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des demandes d'habilitation d'agent spécial d'assurance.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article R 322-4 du code des assurances.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination du bureau protection des acteurs économiques de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de fonction de l'agent spécial d'assurance.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 98 713 Papeete

Courriel: dpo@administration.gov.pf

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.